



PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Enregistrement des demandes d'accueil

Les demandes d'accueil sont à envoyer ou déposer au Service Gestion Familles de l'AASBR ou au multi accueil par mail ou courrier, ou via le site internet de l'Association (voir document « demande de réservation »).

Les demandes sont enregistrées et présentées en commission d'attribution des places, organisée conjointement par le gestionnaire du multi accueil et la Commune d'Oberhausbergen. Cette commission garantit transparence et équité dans le respect des règles de priorité définies par la commune.

Les demandes d'inscription sont prises à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Les parents ont la possibilité de préciser les horaires et jours souhaités au plus près de leurs besoins.

Un accueil peut être proposé soit au multi accueil « Espace Tout P'tits » situé dans la commune ou chez un assistant maternel domicilié à Oberhausbergen ou à Strasbourg (quartiers Poteries ou HautePierre) et salarié de la Crèche Familiale d'HautePierre, également gérée par l'AASBR.

Par ailleurs, le Relais d'Assistants Maternels, situé au 1 rue du Château à Oberhausbergen, est à votre écoute dans le cadre d'une recherche d'un accueil chez un assistant maternel.

Les critères de priorité pour l'attribution d'une place d'accueil

L'accueil est prioritairement réservé aux enfants de familles résidant à Oberhausbergen.

Priorité 1 : Lieu de résidence

Priorité 2 : Situations sociales et de santé : enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique dans la mesure de l'adaptation de la structure à la situation ; enfants dont les parents sont bénéficiaires des minima sociaux ; situations sociales à risques relayées par des professionnels médico-sociaux ; situations familiales fragiles (monoparentalité, insertion, précarité...) ; grossesse multiple

Priorité 3 : Situation familiale : présence d'un membre de la fratrie dans l'établissement au moins 6 mois de façon simultanée,

*Priorité 4 : **Enfant non scolarisé***

Au-delà de ces priorités, l'affectation des places se fait par ordre chronologique.

Toutes les places sont proposées en fonction de l'adéquation de la demande (âge des enfants, horaires sollicités...) avec l'offre disponible.